Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative

Comité Régional :	nal : ILE DE FRANCE			Comité Régional : ILE DE FRANCE			
Comité départemental :	SEINE ET MARNE	N°	077	Comité départemental :	SEINE ET MARNE	N° _	077
Association :				Association:			
DEMANDE DE MUTATION				DEMANDE DE MUTATION			
lom du joueur demandeur :				Nom du joueur demandeur :			
rénoms :	: Date de naissance :				Date de naissance :		
Adresse :				Adresse:			
l° de licence :	Catégorie (1): Elite Hon	nneur Pro	motion	N° de licence :	Catégorie (1): Elite Ho	nneur Proi	motion
Changement de Comité (1): OUI NON (Réponse obligatoire)				Changement de Comité (2): OUI NON (Réponse obligatoire)			
rochaine Association (facultatif):				Prochaine Association (facultatif)	:		
ait à :	,le	Signature du	demandeur,	Fait à :	,le	Signature du	demandeur,
A remplir obligatoirement par le Comité quitté en cas de mutation externe fanctions disciplinaires fermes ou avec sursis, en cours, ou notifiées dans les 5 années qui précèdent la date de mutation (1): OUI NON On One l'affirmative, nature de la sanction et dates extrêmes:				A remplir obligatoirement par le Comité quitté en cas de mutation externe Sanctions disciplinaires fermes ou avec sursis, en cours, ou notifiées dans les 5 années qui précèdent la date de mutation (1): OUI NON Dans l'affirmative, nature de la sanction et dates extrêmes:			
onction de dirigeant, y compris arbitre et éducateur (1) : OUI NON Dans l'affirmative, à préciser :				Fonction de dirigeant, y compris arbitre et éducateur (1) : OUI NON Dans l'affirmative, à préciser :			
vis du Président de l'Association quittée ate et signature, Cachet de l'Association	Avis du Président du Date et signature, Cac			Avis du Président de l'Association quittée Date et signature, Cachet de l'Association	Avis du Président du Date et signature, Ca	•	
ours de la saison que, si et seulement si, il (ou elle) n'a pas	renouvelé sa licence. Les joueurs ou joueuses désirant ch	nanger d'association doiv	vent adresser au club qu	(1) mettre une croix dans la case concernée r au Article 17 - La date de mutation est libre mais un (ou une) iitté cours de la saison que, si et seulement si, il (ou elle) n'a pa leur avec copie au Comité départemental, la demande sur un i	as renouvelé sa licence. Les joueurs ou joueuses désirant c	hanger d'association doive	ent adresser au club qui

Dans le cas où le licencié ou la licencié ou la licencié ou la licenciée n'aurait pu se procurer l'imprimé, il est impératif avant régularisation, d'avoir établi un courrier de démission validé par le club

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

leur association ou du Comité Départemental dont ils ou elles relèvent, moyennant le règlement d'un droit de mutation.

Article 18 - Le prix des mutations est fixé par la Fédération et est uniforme sur l'ensemble du territoire.

Les mutations sont gratuites pour les catégories « jeunes », sauf pour les juniors et cadets dernière année.

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative

Article 18 - Le prix des mutations est fixé par la Fédération et est uniforme sur l'ensemble du territoire.
Les mutations sont gratuites pour les catégories « jeunes », sauf pour les juniors et cadets dernière année.

quitté ou son Comité Départemental.

association ou du Comité Départemental dont ils ou elles relèvent, moyennant le règlement d'un droit de mutation.